

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 mai 2021 - Délibération n° BC2021/05/03

Objet : ACQUISITION DE MATERIELS DE SONORISATION POUR LES SALLES CULTURELLES.

L'an deux mille vingt et un, le 05 mai, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 27 avril 2021 qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

SUCHAUD Michelle – GRENOUILLET Jean-Yves – GAUDY Sylvain — GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine.

Etaient excusés :

SIMON-CHAUTEMPS Franck – COTICHE Thierry – AUBERT Patrick.

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	5	5			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
5	-	-	-	-	-

Vu les délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire définies par la délibération n°2021/02/07 du 23 février 2021 lui permettant de prendre toute décision concernant « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la délibération du n°2021/04/30 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 approuvant le vote du projet de budget principal ;

M. Le Président expose les frais ci-après :

Une enveloppe financière a été inscrite au budget afin de doter les salles culturelles d'équipements de sonorisation pour optimiser notamment la retransmission des débats des assemblées délibérantes.

Une offre de la société FASE (13851 Aix en Provence) a été enregistrée pour un montant de 14 600,50 € HT soit 17 520,60 € TTC.

M. Le Président, propose donc au Bureau communautaire de l'autoriser à engager la dépense.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Décide de retenir l'offre de de la société FASE pour un montant de 14 600,50 € HT soit 17 520,60 € TTC ;
- Autorise M. Le Président à engager la dépense et à signer tous documents relatifs à cette affaire

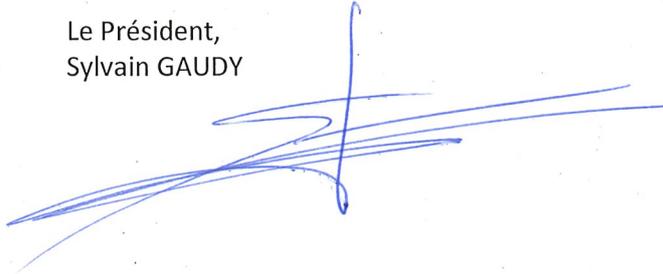
→ Autorise M. Le Président à engager la dépense et à signer tous

Envoyé en préfecture le 11/05/2021
Reçu en préfecture le 11/05/2021
Affiché le
ID : 023-200067189-20210504-BC20210503-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned to the right of the typed name 'Sylvain GAUDY'.